

Procès-Verbal

Séance du 7 Avril 2026

L' an 2026 et le 7 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de
DUHOUX Audrey Maire

Présents : Mme DUHOUX Audrey, Maire, Mmes : CHAMPION Adeline, DUROCHER Céline, LE BESCOND Virginie, NICAISE Caroline, SERFASSE Estelle, MM : DELIGNE Franck, FERRERO Lionnel, PIELTIN Nicolas, RODICQ Gérard

Excusé: M. CHELLET Maxime

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 28/03/2026

Date d'affichage : 28/03/2026

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture
le : 10/04/2026

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme LE BESCOND Virginie

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Vote du taux d'imposition - 20260401
Approbation du CFU 2025 - 20260402
Affectations des résultats 2025 - 20260403
Approbation du budget primitif 2026 - 20260404
Vote des taux d'impositions 2026
Annule et remplace la délibération 20260401 erreur matérielle - 20260405
Affectations des résultats 2025
Annule et remplace la délibération 20260403 erreur matérielle - 20260406

Vote du taux d'imposition

réf : 20260401

Madame le Maire propose à son conseil municipal de baisser les taux actuels en TFB et TFNB, mais d'augmenter la TH soit :

Taxe foncière (bâti) : 59 %

Taxe foncière (non bâti) : 50 %

Taxe d'habitation (secondaire) : 21 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité le vote des taux comme indiqué précédemment.

Le produit fiscal attendu intégré au budget sera donc de 163 168 € en 2026.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation du CFU 2025

réf : 20260402

Madame Audrey DUHOUX, Maire, quitte la séance et ne prend pas part au vote du compte financier unique 2025.

Le 1^{er} Adjoint présente les résultats du compte financier unique pour l'année 2025 qui s'établissement comme suit :

Section de fonctionnement : RF-DF=Résultat N+ Résultat N-1=Résultat cumulé 31/12/2025

Dépenses : 230 763.17 €

Recettes : 331 907.32 €

Résultats reportés N-1 : 177 815.34 €

Résultats cumulés au 31/12/2025 : 278 959.49 €

Section d'investissement : RI-DI=Résultat N- Résultat N-1=Résultat cumulé 31/12/2025

Dépenses : 109 827.77 €

Recettes : 32 248.03 €

Résultats reportés N-1 : 28 953.70 €

Résultats cumulés au 31/12/2025 : - 106 533.44 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le CFU 2025.

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 1)

Affectations des résultats 2025

réf : 20260403

Madame le Maire rappelle les résultats du CFU 2025 du budget principal comme suit :

- ☐ **Résultat cumulé de la section de fonctionnement au 31/12/2025 : 278 959.49 €**
- ☐ **Résultat cumulé de la section d'investissement au 31/12/2025 : - 106 533.44 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité l'affectation des résultats 2025 au budget primitif 2026 comme suit :

- ☐ **Affectation en réserves R1068 en investissement : 110 193.44 €**
- ☐ **Report excédent de fonctionnement R002 : 168 766.05 €**

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Approbation du budget primitif 2026

réf : 20260404

Madame le Maire donne lecture du budget primitif 2026 du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité le budget 2026 tel que présenté et arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses 304 569.39 € et recettes 467 479.34 €
Déséquilibrées et en suréquilibre pour 162 909.95 €

Section d'investissement :

Dépenses 166 372.53 € et recettes 172 887.99 €
Déséquilibrées et en suréquilibre pour 6 515.46 €

Le CGCT (articles L.1612-6 et L.1612-7) autorise un suréquilibre budgétaire ; il est ainsi admis un excédent de la section d'investissement quelle qu'en soit l'origine, et un excédent de la section de fonctionnement provenant uniquement des résultats du compte administratif de l'exercice précédent.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Vote des taux d'impositions 2026

Annule et remplace la délibération 20260401 erreur matérielle

réf : 20260405

Madame le Maire propose à son conseil municipal de baisser les taux actuels en TFB et TFNB, mais d'augmenter la TH soit :

Taxe foncière (bâti) : 59 %

Taxe foncière (non bâti) : 50 %

Taxe d'habitation (secondaire) : 21 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité le vote des taux comme indiqué précédemment.

Le produit fiscal attendu intégré au budget sera donc de 163 168 € en 2026.

Cette délibération annule et remplace la délibération 20260401 suite à une erreur matérielle.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Affectations des résultats 2025

Annule et remplace la délibération 20260403 erreur matérielle

réf : 20260406

Madame le Maire rappelle les résultats du CFU 2025 du budget principal comme suit :

- ☐ **Résultat cumulé de la section de fonctionnement au 31/12/2025 : 278 959.49 €**
- ☐ **Résultat cumulé de la section d'investissement au 31/12/2025 : - 106 533.44 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité l'affectation des résultats 2025 au budget primitif 2026 comme suit :

- ☐ **Affectation en réserves R1068 en investissement : 110 193.44 €**
- ☐ **Report excédent de fonctionnement R002 : 168 766.05 €**

Cette délibération annule et remplace la délibération 20260403 erreur matérielle.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à: 0:15

En mairie, le 10/04/2026

Le Maire
Audrey DUHOUX

Secrétaire de séance
Mme LE BESCOND Virginie

